

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur du produit	L'herbicide et desiccant Tide Diquat 240 SL
No D'homologation loi sur les produits antiparasitaires	35148
Usage recommandé	Herbicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'étiquette du produit
Identificateur du fournisseur	Tide International Canada, Inc. 102-245 Hanlon Creek Boulevard Canada
Numéro de téléphone	+1 866 699 7717
Courriel	Non disponible
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des dangers

Classement selon Règlement (EC) No 1272/2008

Danger pour la santé	Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4
	May be corrosive to metals	Catégorie 1
	Skin corrosion/irritation	Catégorie 2
	Sensibilisation de la peau,	Catégorie 1
	Eye damage/irritation	Catégorie 2A
	Specific target organ toxicity - single exposure	Catégorie 3
	Specific target organ toxicity - repeated exposure	Catégorie 1
	Toxic to aquatic life	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mentions d'avertissement	Danger	
Mentions de danger	H290	Peut être corrosif pour les métaux
	H302	Nocif en cas d'ingestion
	H315	Provoque une irritation cutanée
	H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
	H319	Provoque une irritation sévère des yeux
	H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
	H372	Provoque des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée
	H400+H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

P261+P271+P264+P270+P234

Évitez d'inhaler les vapeurs/les pulvérisations. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Lavez-vous les mains et la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Conservez uniquement dans l'emballage d'origine.

P304+P340+P311+P321

EN CAS D'INHALATION : Sortir la personne à l'air frais et la maintenir au repos pour faciliter la respiration. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Se référer aux informations sur le traitement spécifique à la section 4 pour plus d'instructions.

Conseils de prudence

P403+P233+P405

Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. Conserver sous clé.

P301+P312+P273+P391+P390

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir les déversements. Absorber le déversement pour éviter les dommages matériels.

P501

Éliminer le contenu/le contenant dans un point de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

Autres dangers

Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3. Composition/information sur les composants

Dénomination chimique	Nom common et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	Contenu (p/v)
Ion de diquat (calcule comme dibromure)	sans objet	2764-72-9 (85-00-7)	240 g/L Min (448,3 g/L)
Inertes	sans objet	non disponible	Jusqu'à 1 litre

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Respiratoire

Placer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler immédiatement un médecin.

Cutanée

Retirer les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

	En cas d'irritation persistante, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Orale	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements. Boire deux verres d'eau. Ne jamais provoquer de vomissements ou donner quoi que ce soit à avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Les symptômes et effets les plus importants connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2,2) et/ou dans la section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu	Non disponible. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin présent.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec, agents halogénés.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Un gaz inflammable d'hydrogène peut se former au contact de l'aluminium. Peut se décomposer à haute température en formant des gaz toxiques.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Portez un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez la formation de poussière. Évitez d'inhaler les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurez une ventilation adéquate. Évitez d'inhaler la poussière. Pour la protection personnelle, consultez la section 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ramassez et organisez l'élimination sans créer de poussière. Balayez et pellez. Conservez dans des contenants appropriés et fermés pour l'élimination.
Précautions environnementales	Empêchez toute fuite ou tout déversement ultérieur s'il est sûr de le faire. Ne laissez pas le produit entrer dans les égouts. Évitez tout déversement dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière et d'aérosols. Éviter l'exposition - obtenir des instructions
---	--

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités

spéciales avant utilisation.

Fournir une ventilation adéquate à des endroits où la poussière est formée.

Pour les précautions, voir la section 2.

Ce produit réagit avec l'aluminium pour produire du gaz d'hydrogène inflammable. Ne pas mélanger ni stocker dans des récipients ou des systèmes en aluminium ou ayant des raccords en aluminium.

Conservez le pesticide dans son contenant d'origine. Stockez le matériau dans un endroit bien ventilé, sécurisé et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas stocker de nourriture, de boissons ou de produits du tabac dans la zone de stockage. Évitez de manger, de boire, d'utiliser du tabac et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au matériau. Lavez-vous soigneusement avec de l'eau et du savon après manipulation.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Paramètre de contrôle, notamment les lignes directrices relatives à**l'exposition professionnelle ou valeurs limites biologiques et l'origine de ces valeurs****Mesures d'ingénierie appropriées****Mesures de protection individuelle****Protection oculaire/du visage**

Lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux conformes à la norme EN166. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis) ou l'EN 166 (UE).

Protection cutanée

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique appropriée pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection du corps

Vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Protection respiratoire

Pour les expositions gênantes, utiliser un respirateur à particules de type P95 (États-Unis) ou de type P1 (UE EN 143). Pour une protection de niveau supérieur, utiliser des cartouches de respirateur de type OV/AG/P99 (États-Unis) ou de type ABEK-P2 (UE EN 143). Utiliser

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis) ou le CEN (UE).

Maîtrise de l'exposition environnementale

Prévenir toute fuite ou déversement ultérieur si cela est sûr. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts. Éviter tout déversement dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Transparent brun foncé.
Odeur	Sans odeur
Point de fusion et point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Masse volumique et densité relative	Non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable dans des solutions neutres et acides, mais facilement hydrolysé dans des solutions alcalines.
Risque de réactions dangereuses	Non disponible
Conditions à éviter	Ne doit pas être stocké dans des contenants en aluminium. Ne doit pas être mélangé, stocké ou appliqué dans des contenants autres que du plastique, de l'acier doux doublé de plastique, de l'acier inoxydable

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

	ou de la fibre de verre.
Matières incompatibles	Les alcalis forts et les agents mouillants anioniques (comme les sulfonates d'alkyle et d'alkylaryle). Corrosif pour l'aluminium.
Produits de décomposition dangereux	Un gaz inflammable d'hydrogène peut se former au contact de l'aluminium. Peut se décomposer à haute température en formant des gaz toxiques. Autres produits de décomposition - Aucune donnée disponible. En cas d'incendie : voir la section 5.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale (rat)	DL ₅₀ > 886 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée (lapins)	DL ₅₀ > 5050 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation (rats)	CL ₅₀ - 0,62 mg/l - 4 h
Corrosion/irritation cutanée	Légèrement irritant
Minutes d'exposition	Non disponible
Valeur d'érythème	Non disponible
Valeur d'oedème	Non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non disponible
Valeur d'opacité cornéenne	Non disponible
Valeur de lésion de l'iris	Non disponible
Valeur de rougeur conjonctivale	Non disponible
Valeur d'oedème conjunctival	Non disponible
Jours de recuperation	Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non disponible
Sensibilisation respiratoire	Non disponible
Sensibilisation cutanée	Non considéré comme un sensibilisant cutané (cobaye).
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non disponible
Carcinogénicité	Non disponible
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Non disponible
Toxicité spécifique pour un organe cible -	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

exposition répétée	prolongée ou répétée.
Danger d'aspiration	Non disponible
Effets chroniques	Non disponible
Informations complémentaires	Non disponible

12. Données écologiques

Écotoxicologie	Oiseaux : Modérément toxique pour les oiseaux. DL50 oral aiguë : pour les canards colverts 155, les perdrix 295 mg/kg. Poissons : CL50 (96 h) : pour la truite arc-en-ciel 39, la carpe miroir 125 mg/l. NOEC chronique (21 jours) : pour <i>Pimephales promelas</i> 0,12 mg/l. Daphnies : CL50 (48 h) : 2,2 µg/l. NOEC chronique (21 jours) : 0,16 mg/l. Algues : CE50 (96 h) : 21 µg/l (Chlorella). NOEC chronique (96 heures) : 6,8 µg/l. Abeilles : DL50 oral (120 h) : 22 µg/abeille, DL50 par contact : 100 µg/abeille. Vers : CL50 (14 jours) : 243 mg/kg.
Persistante et dégradation	Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Non disponible
Autres effets nocifs	Non disponible

13. Données sur l'élimination du produit

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination	Éliminez les matériaux excédentaires et non recyclables en les proposant à une entreprise d'élimination agréée. Contactez un service professionnel d'élimination des déchets agréé pour vous débarrasser de ce matériau. Dissolvez ou mélangez le matériau avec un solvant combustible et brûlez-le dans un laveur de gaz chimique.
Emballages contaminés	Éliminez-le comme un produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada) :

Numéro ONU 1760

Désignation officielle pour le transport selon l'ONU LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIQUAT DIBROMIDE)

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Positif
IATA/OACI (Transport aérien)	
Numéro ONU	1760
Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIQUAT DIBROMIDE)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Positif
IMDG (Transport maritime)	
Numéro ONU	1760
Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIQUAT DIBROMIDE)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Positif

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Lisez l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations sur les dangers requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

Attention : Poison

Irritant pour la peau

16. Autres informations

Date d'émission	19 novembre 2025
Date de révision	19 novembre 2025

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Numéro de version	2,1
Autres informations	Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant indiqué en première page du document. Les informations et recommandations contenues ici sont basées sur des données réputées correctes. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude des informations contenues ici. Tide International Canada, Inc. n'assume aucune responsabilité pour les résultats obtenus ou pour les dommages indirects ou consécutifs découlant de l'utilisation de ces données.
Clause de non-responsabilité	
Préparé par	Tide International Canada, Inc.
